

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PERISCOLAIRE DU 17 MARS

Quelques sujets évoqués durant cette réunion :

Musique :

Il a été évoqué le fait que certaines chansons écoutées lors du temps Péri-scolaire pouvaient ne pas être adaptées à tous les enfants. Le responsable du péri-scolaire se renseigne sur ce point. Il a été proposé que les animateurs filtrent les chansons et qu'elles ne soient pas uniquement choisies par les enfants.

Guerre en Ukraine :

Il y aurait des échanges sur ce sujet entre animateurs et enfants.

Mr Elgohyen confirme c'est un sujet éducatif qui est à aborder avec les instituteurs(trices). A savoir que les instituteurs ont reçu des directives de l'éducation nationale à ce sujet.

Si des échanges sur ce sujet perdurent lors du temps péri-scolaire, les parents qui assistent à ces échanges peuvent faire remonter le fait à l'APE, qui fera remonter l'information aux représentants du Péri-scolaire.

Assouplissement des mesures sanitaires :

Pour l'assouplissement des mesures sanitaires et les activités après la cantine, ils se donnent un peu de temps mais ça va arriver en effet ils ont plein de projets (théâtre, tournage d'un film pour les cm2, activités manuelles, couture avec Anne Marie, vélo...). Les enfants auront accès à la bibliothèque pour un temps calme pour ceux qui le souhaitent. Le covid faisait qu'il fallait 1 animateur par classe, maintenant le brassage peut reprendre. Les classes pourront à nouveau être mélangées lors des repas. Par contre pour le repas intergénérationnel, ça ne sera pas possible pour cause de dotation des denrées auprès du fournisseur.

Gouters communs :

Pour les goûters communs, Mr Elgohyen trouve l'idée bonne mais peu de probabilité de la réaliser. Cela générerait une dépense supplémentaire pour les familles et certains parents n'accepteront pas ce qui pourraient créer des jalousies ou des discordes entre les enfants.

Retards des parents le soir :

A noter, Mr Elgohyen a relevé le problème des parents (souvent les mêmes) qui arrivent après 18h30. Ce problème récurrent entraîne des heures supplémentaires pour les animateurs qui doivent être payées. Il a donc décidé avec Yvan et en s'inspirant des communes voisines de mettre en place des pénalités progressives qui seront financières. 4€ pour 15 min de retard, 8€ pour 30 min... au bout de 3 pénalités l'enfant ne sera plus accepté à la garderie du soir. Mais avant de le mettre en place, il faut que ça passe en commission d'éducation et au conseil municipal. Si le projet est voté, il prendra effet dès septembre.